



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer, pour Le centre des congrès :

- Une convention de mise à disposition avec l'association Eurochestries, le 31 juillet, 1^{er} août et 10 août 2024, pour un montant de 10 174 € HT.
- Une convention de mise à disposition avec la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan, le 9 octobre 2024, pour un montant de 4 769 € HT.
- Une convention de mise à disposition avec Cœur de scène Production, le 17 janvier 2025, pour un montant de 3 293 € HT.
- Une convention de mise à disposition avec 4^{ème} SENS Production, le 1^{er} février 2025, pour un montant de 3 525 € HT.

Fait à Jonzac,
Le

28 AOUT 2024

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex